

Formation – Gestion des Contributions Indirectes en Brasserie

Maitriser les fondamentaux de la réglementation et apprendre à les appliquer

La législation des accises et autres contributions indirectes concerne nécessairement les brasseurs. Souvent transmises par l'usage, selon les recommandations de différents interlocuteurs, les pratiques douanières ressortent pourtant de textes que la brasserie doit connaître pour se conformer à ses obligations, dans un environnement toujours plus dématérialisé.

Cette formation élaborée par FIDAL Formations pour **Brasseurs de France**, organisation professionnelle de la brasserie française depuis 1878, se veut résolument concrète et vise à l'appropriation des bonnes pratiques dans le respect de la réglementation.

Programme de la formation



1 jour 7 heures

Présentation de la DGDDI – Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

- Son organisation
- Son rôle

Le statut du Brasseur EA - Entrepôtaire Agréé

- Statut et obligations
- N° d'Accises

La fiscalité des bières

- Classement et fiscalité des bières et alcools
- Bières / Alcools / BFAV
- Le statut particulier des PBI - Petites Brasseries Indépendantes
- La taxe PREMIX

Tenue de la CM - Comptabilité Matière et obligations déclaratives de du Brasseur

- CM - Comptabilité Matière – Pas à pas
- DRM sur CIEL – Déclaration Récapitulative Mensuelle en Ligne – Pas à pas
- Gestion des Liquidations
- DAI – Déclaration Annuelle d'Inventaire et conséquences

Circulations des bières et charge de la preuve

- Le champ d'application
- Les différents statuts des produits
- En droits acquittés
- En droits suspendus
- EMCS – Excise Movement and Control System
- Les documents de circulation et CM
- DAE / DSA – Pas à pas
- PRODOUANE / GAMMA ou ERP
- Contrôles internes : émissions et apurements

Contrôles Contributions Indirectes : Risques et sanctions

- Les principes
- Les pouvoirs de la Douane
- Les étapes d'un contentieux CI
- Droit à l'erreur et loi ESSOC – loi pour un Etat au Service d'une Société de Confiance

Mémo de synthèse

- **Outil - Pas à pas pour la CM, la DRM et DAE/DSA, et les contrôles internes**
- **Lexique**



Objectifs de la formation

- ✓ Appréhender la réglementation douanière et fiscale concernant la bière
- ✓ Connaître les différents documents liés aux transports de ces produits
- ✓ Gestion d'une brasserie comme entrepôt fiscal suspensif



Intervenant

Louis-Marie SAVY- Juriste Confirmé -
Département Droit Douanier et Contributions Indirectes
Cabinet FIDAL Direction Régionale Val de Loire Océan

Tarif

Tarif pour les 2 demi journées et par personne :
650 € HT (soit € 780 TTC / TVA 20%).

Tarif pour les **adhérents de Brasseurs de France**
par jour et par personne : 480 € HT (soit 576 € TTC / TVA20%).

Inscription à la formation :

- ■ ■
- **Formation - Gestion des Contributions Indirectes en Brasserie**
- **Maitriser les fondamentaux de la réglementation et apprendre**
- **à les appliquer**

A distance

25 et 26 novembre 2020

2 matinées de 9h00 à 12h30

Soit 07h00 de formation

Formation à distance

COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ :

Société :

Effectif :Code NAF/NACE :

SIRET :

Adresse :

.....Téléphone :

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER À :

Fidal Formations- Anne LETOURNEUX
6 impasse Serge Reggiani – 44800 Saint Herblain
Tel : 02 40 14 26 17
e-mail : valdeloireocean@fidalformation.fr

CHAMPS À COCHER :

- Je souhaite m'inscrire à la formation*
- Je consens à l'utilisation de mes données pour le traitement de ma demande*
(* à cocher impérativement)
- Je suis intéressé(e) par cette formation mais à une autre date
- Je souhaite recevoir le catalogue 2021 de formations juridiques

MODALITÉS D'ANNULATION :

Faculté de dédit : toute annulation, par le client, moins de huit jours avant le début de l'action de formation entraînera le paiement du prix intégral à titre de dédit. La participation à une autre journée vous sera alors proposée.

MODALITÉS DE PAIEMENT À COMPLÉTER :

- Adhérent Brasseurs de France :
480€ HT soit 576 TTC (TVA 20%) la formation
- Non Adhérent Brasseurs de France
650€ HT soit 780€ TTC (TVA 20%) la formation

Paiement à réception de facture

- Paiement par l'entreprise :
A réception de la facture établie à l'issue de la formation

ou

- Paiement par un Opérateur de Compétences :
Envoi d'une facture directement à votre OPCO
(sans réception de la prise en charge de votre OPCO à la date de votre formation la facture sera transmise à votre structure)

Nom et adresse de facturation de l'OPCO :

.....

Numéro Adhérent :

Numéro Dossier :

PARTICIPANT(S) AU STAGE :

Merci de compléter l'e-mail pour recevoir la convocation et le plan d'accès

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

Vous recevrez une convocation par mail quelques jours avant la formation

CACHET ET SIGNATURE :

Établi le : À :

Nom, prénom et e-mail du responsable de formation :

.....

Cachet de l'entreprise et signature :

Adresse email pour envoi de la facture* (obligatoire)

.....